

Questions orales

● (1150)

[Traduction]

L'ASSURANCE-CHÔMAGE

LES INDEMNITÉS DE CESSATION D'EMPLOI ET LES PENSIONS

M. Bruce Halliday (Oxford): Monsieur le Président, ma question s'adresse à la ministre de l'Emploi et de l'Immigration. Je me suis engagé à rencontrer la semaine prochaine dans ma circonscription deux groupes de syndiqués qui s'intéressent aux modifications proposées aux règlements de l'assurance chômage. La ministre pourrait-elle nous dire plus précisément comment elle entend procéder en ce qui a trait aux indemnités de cessation d'emploi et aux pensions?

L'hon. Flora MacDonald (ministre de l'Emploi et de l'Immigration): Monsieur le Président, lorsque les modifications aux règlements sur l'assurance-chômage ont été annoncées au moment de la présentation de l'exposé économique, je me suis engagée à écouter les instances des députés et à consulter les représentants du monde du travail et des affaires au sujet de la mise en œuvre de ces mesures. Je peux dire au député et à ses collègues dont j'ai pu apprécier les instances, qui en ce qui a trait à l'indemnité de cessation d'emploi les modifications aux règlements ne toucheront en rien les conventions collectives qui ont été négociées et signées avant la fin de décembre 1984. En d'autres termes, les réclamations en vertu de ces conventions seront examinées à la lumière des règlements actuels.

En ce qui a trait aux pensions, je tiens à dire que nous avons décidé—et là encore cette décision a été prise après consultation—qu'une année de transition était la meilleure solution possible. Ces dispositions entreront donc en vigueur le 1^{er} janvier 1986.

* * *

LA FONCTION PUBLIQUE

LES NOUVELLES AU SUJET DE LICENCIEMENTS

M. Jean-Robert Gauthier (Ottawa-Vanier): Monsieur le Président, ma question s'adresse au premier ministre. Les médias ont signalé plusieurs cas de fonctionnaires qui ont été licenciés à cause de leur allégeance politique passée. Au cours de la campagne électorale, le premier ministre a promis qu'il ne procéderait pas à une purge au sein de la fonction publique. Il a ajouté qu'il était partisan d'une fonction publique compétente et impartiale.

Étant donné ces nouvelles inquiétantes qui sont très bien documentées par Southam Press aujourd'hui dans le *Citizen* d'Ottawa, ces licenciements semblent contrevenir...

M. le Président: Le député aurait-il l'obligeance d'en venir à sa question?

M. Gauthier: Ces licenciements donc semblent contrevenir à la Loi sur l'emploi dans la Fonction publique. Le premier ministre pourrait-il nous dire pourquoi cette loi n'est pas appliquée?

[Français]

LES TRAVAUX PUBLICS

LA COMPOSITION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU VIEUX-PORT DE QUÉBEC

M. Cyril Keeper (Winnipeg-Nord-Centre): Monsieur le Président, je désire poser une question au très honorable premier ministre, en l'absence du ministre des Travaux publics et de son secrétaire parlementaire.

Récemment, le ministre des Travaux publics annonçait la composition du conseil d'administration du Vieux-Port de Québec. De ces nouveaux membres, aucun ne vient du monde syndical ou des groupes populaires. Le premier ministre peut-il nous dire si ce manque de représentativité populaire est une lacune accidentelle ou volontaire?

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Je pense, monsieur le Président, si je ne m'abuse, qu'un grand nombre de ces nominations sont établies selon des critères préétablis qu'utilisent les ports, les chambres de commerce, et ainsi de suite. Je ne suis pas au courant de toutes les modalités, mais je m'empresserai de me renseigner auprès de l'honorable ministre pour rassurer l'honorable député dans ce sens-là.

M. Keeper: Monsieur le Président, je désire poser une question supplémentaire.

Une fois que le premier ministre aura consulté son ministre des Travaux publics, et le fait qu'on permette ce manque de représentativité populaire, peut-il assurer la Chambre qu'il nommera à ce conseil d'administration des représentants du mouvement syndical et des groupes populaires, de façon à ce que ce conseil soit plus représentatif de la population du Québec?

M. Mulroney: Monsieur le Président, nous voulons essayer pour toutes les nominations, dans la mesure du possible, de trouver justement cet élément de représentativité dont le député parle, et qui est, effectivement, un objectif tellement louable pour nous. Nous allons nous efforcer de l'atteindre en tout temps.